



**Question écrite de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Steven VANDEPUT, Ministre de la Défense,
concernant la mission « desser Falcon » en 2016.**

- déposée le 01 juillet 2015 -

Monsieur le Ministre,

Plus que jamais, Monsieur le Ministre, je considère que le combat contre les ennemis de la démocratie, de la liberté, de l'égalité doit être poursuivie. Il en va évidemment des luttes que nous pouvons menées à l'intérieur de notre pays pour enrayer tout phénomène de terrorisme, mais également du devoir de notre pays de renforcer la coalition internationale dans la lutte contre celle-ci.

A cet égard, j'ai pu constater dernièrement que la mission « Desert Falcon » de 2016, pour laquelle notre force armée intervient au sein de la coalition internationale qui combat, sous commandement américain, le djihadistes de Daesh, pourrait se faire sans notre force militaire faute de moyen.

Mes questions sont simples, Monsieur le Ministre :

- Quels sont les moyens devant être alloués par notre pays pour prolonger ladite mission ?
- Dans quels délais une décision ferme de participation devra-t-elle intervenir ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN



Département :

Departement : 13

Document : 54 2014201503949

Antwoord op de schriftelijke parlementaire vraag nr. 323 van Mevrouw de Volksvertegenwoordiger Kattrin JADIN van 2 juli 2015 betreffende de opdracht "Desert Falcon" in 2016

Réponse à la question parlementaire écrite n° 323 de Madame la Députée Kattrin JADIN datée du 2 juillet 2015 concernant la mission « Desert Falcon » en 2016

Het geachte Lid gelieve hierna het antwoord te willen vinden op de door haar gestelde vragen.

L'honorable Membre est priée de trouver ci-après la réponse à ses questions.

1. Om de Belgisch-Nederlandse aanwezigheid in het domein van luchtoperaties van de Coalitie tegen DA'ESH te garanderen in de komende maanden en jaren, hebben de Belgische en Nederlandse Ministers van Defensie de wil uitgedrukt om zich in te schrijven in het partnerschap EEAW (of European Participating Air Forces Expeditionary Air Wing). Het doel hiervan is om elk op zijn beurt de aanwezigheid van gevechtsvliegtuigen ten voordele van de coalitie te verzekeren. Het doel is ook een vertegenwoordiging te verzekeren met een detachement "Force Protection" in steun van de natie die het F-16 detachement levert. Overeenkomstig de beslissing van de Ministerraad, verzekert een Belgisch "Force Protection" detachement de veiligheid van het Nederlandse F-16 detachement sinds 01 juli 2015.
2. Een verdere deelname in dit kader maakt deel uit van de planning operaties voor 2016 en zal worden voorgelegd ter beslissing aan de Ministerraad in het laatste trimester van 2015.

1. Afin de garantir la présence belge-néerlandaise dans les opérations aériennes de la Coalition contre DA'ESH dans les mois et années à venir, les Ministres de la Défense belge et néerlandais ont exprimé leur volonté de s'inscrire dans le partenariat EEAW (ou European Participating Air Forces Expeditionary Air Wing). L'objectif est d'assurer à tour de rôle la présence d'avions de combat au profit de la coalition. L'objectif est aussi d'assurer une présence avec un détachement « Force Protection » au profit de la nation fournissant le détachement F-16. Faisant suite à la décision du Conseil des Ministres, un détachement belge de « Force Protection » assure la sécurité du détachement néerlandais F-16 depuis le 01 juillet 2015.
2. La poursuite de notre participation dans ce cadre fait partie de la planification des opérations pour 2016 et fera l'objet d'une décision du Conseil des Ministres dans le dernier trimestre de l'année 2015.